



Délibération du Comité syndical SMTC

Séance du 08 novembre 2018

OBJET : **RELATIONS AVEC LES USAGERS ET OPERATEURS DE MOBILITE** - Offre de bienvenue (welcome package) destinée aux porteurs de projets internationaux et français désireux d'installer leur activité économique dans le bassin grenoblois

Délibération n°

Rapporteur : Francie MEGEVAND

PROJET

Le rapporteur(e), Francie MEGEVAND;
Donne lecture du rapport suivant,

OBJET : RELATIONS AVEC LES USAGERS ET OPERATEURS DE MOBILITE - Offre de bienvenue (welcome package) destinée aux porteurs de projets internationaux et français désireux d'installer leur activité économique dans le bassin grenoblois

Exposé des motifs

Les projets d'implantation d'entreprises déjà existantes dans l'agglomération sont de moins en moins nombreux, alors que dans le même temps, le nombre de projets de création de startups liés aux nouvelles technologies a fortement augmenté au cours des dernières années.

Au-delà des aspects purement « business », les « start-upers » sont très attentifs au cadre et à la qualité de vie. Il apparaît donc utile de réfléchir à une offre spécifique d'accompagnement pour les start ups et porteurs de projets exogènes.

L'offre de bienvenue (welcome package) ici présentée a vocation à être proposée aux porteurs de projets internationaux et français désireux d'installer leur activité économique dans le bassin grenoblois. Elle comprend un ensemble d'offres attractives et ciblées, permettant de répondre aux principaux besoins d'une société qui s'implante, et ainsi lui permettre de démarrer une activité rapidement et facilement dans le bassin grenoblois.

Outre certains conseils payants à des tarifs négociés permettant aux entreprises de travailler avec des experts validés, l'offre de bienvenue (welcome package) comprend des services gratuits comme l'accompagnement par le groupe IGA (Invest in Grenoble Alps) rattaché à la DGA Développement et attractivité, une place dans un espace de co-working pendant 3 mois, une consultation auprès d'experts partenaires (juridique, comptabilité, financement), ainsi que 3 mois d'abonnement offerts, au choix entre les transports en commun, metro-vélo et Citiz location de voitures.

L'intérêt de l'offre de bienvenue (welcome package) pour la Métropole et le SMTC est de véhiculer une image d'hospitalité et d'accueil (les entrepreneurs étant des chefs d'entreprises, mais également de futurs habitants de la métropole) ainsi qu'une image innovante dans son offre d'accueil aux entreprises. Elle permet également de renforcer l'attractivité de Grenoble comme destination d'implantation d'investisseurs internationaux et communiquer sur le fait que la Métropole et le SMTC mettent en place une stratégie proactive d'attraction de sociétés sur son territoire. Enfin, l'intérêt pour la Métropole est d'être un territoire pionnier car il ne semble pas y avoir d'offre originale et « packagée » gratuite équivalente en France à ce jour.

S'agissant des modalités relatives à l'offre transport, l'utilisateur, après un premier contact avec le service IGA, sera orienté par un conseiller en mobilité métropolitain (DGA Cohérence Territoriale, Département Mobilité, Transport et Conception de l'Espace Public) vers la solution d'essai la plus appropriée à son besoin (TAG pour les déplacements en transports en commun, Métrovélo pour un vélo et Citiz pour un véhicule).

Les premières estimations sont d'environ 18 bénéficiaires sur le dernier trimestre 2018 et 40 pour l'année entière 2019, soit un coût estimé d'environ 3 000 € pour 2018 dans l'hypothèse où la totalité des bénéficiaires choisirait les transports en commun (18 personnes x 57.80 € d'abonnement mensuel plein tarif x 3 mois). Cette offre découverte s'intègre dans la politique commerciale de conquête clients de chaque prestataire. Ces derniers en portent le coût.

En conséquence, il est proposé au Comité syndical SMTC

Vu les articles L.5721-1 et L 5721-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les statuts du SMTC du 16 décembre 2015,

Après examen de la Commission Réseau SMTC du 18 octobre 2018, et après en avoir délibéré, le Comité syndical SMTC :

- approuve le principe énoncé en sus d'une offre de bienvenue (welcome package) s'adressant aux start-ups et aux porteurs de projets français et internationaux désireux d'installer leur activité économique dans le bassin grenoblois.